

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1836**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Acquisition des lots n° 53, 54, 55, 56 dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue des Capucins et appartenant à la SCI du 3

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1836**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Acquisition des lots n° 53, 54, 55, 56 dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue des Capucins et appartenant à la SCI du 3**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de 4 lots dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue des Capucins à Lyon 1er et appartenant à la SCI du 3, à savoir :

- un appartement de 70,70 mètres carrés, de type T3 situé à l'entresol, portant le lot n° 53, ainsi que les 30/1 007 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de 54,50 mètres carrés de type T2 situé à l'entresol, portant le lot n° 54, ainsi que les 23/1 007 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un appartement de 74,34 mètres carrés de type T4 situé à l'entresol, portant le lot n° 55, ainsi que les 31/1 007 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un sas d'entrée commun aux lots n° 53 et 54 portant le lot n° 56 ainsi que les 1/1 007 des parties communes générales attachés à ce lot, étant précisé que chaque moitié indivise du lot n° 56 ne peut pas être cédée séparément des lots n° 53 ou 54.

Le tout cadastré sous les numéros 34 et 35 de la section AR pour une superficie de 608 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait les lots précités, cédés occupés, pour un montant de 450 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Ce bien serait acquis en vue de le mettre à disposition d'un organisme de logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le choix s'est porté sur la société Habitations modernes et familiales Rhône-Alpes (HMF Rhône-Alpes) dont le programme consiste en la réhabilitation de ces 3 appartements permettant de proposer 3 logements d'une surface totale utile de 128,84 mètres carrés environ.

Considérant que cette acquisition pourrait faire l'objet :

- d'une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2006-3200 du conseil de Communauté du 23 janvier 2006 ;
- d'une subvention du Fonds d'aménagement urbain (FAU) Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du conseil de Communauté du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 7 octobre 2009 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 450 000 € des lots n° 53, 54, 55 et 56 dans l'immeuble en copropriété situé 21, rue des Capucins à Lyon 1er et appartenant à la SCI du 3, afin de favoriser la production de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B 2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée individualisée sur l'opération n° 1761, le 11 janvier 2010 pour la somme de 23 200 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1761, à hauteur de 450 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.